

■ **Décision n° 2023-637**  
**Culture**

**Le maire de Creil,**  
**Direction de la Culture - Médiathèques**

■ **Visas**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

■ **Considérant**

Que la ville de Creil, souhaite faire appel à l'association « Echanges pour une terre solidaire », pour la réalisation d'un atelier-conférence sur le thème du « repas de Fête sain, alternatif, durable et peu coûteux », le 9 décembre 2023 à 15h30, pour une durée de 2 heures, à la Médiathèque Antoine CHANUT située à CREIL

■ **Décide**

**Article 1 :** De signer une convention de prestation de services avec l'association « Echanges pour une terre solidaire », sise 5 rue de la Chapelle Saint Jean à PONT SAINTE MAXENCE (60700), représentée par madame Laure MULLEBROUCK, pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

**Article 2 :** De verser à ladite intervention, pour le montant de la prestation fixé à 316 € TTC pour la prestation concernée. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

**Article 3 :** D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

**Article 4 :** Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Creil, le 17 octobre 2023

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO

Date de notification : 02/11/2023

Date de publication sur le site de la Ville : 23 NOV. 2023